



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

## Rapport d'orientation budgétaire 2019

Le débat d'orientation budgétaire, qui s'appuie notamment sur le rapport d'orientation budgétaire, est une étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et leurs établissements qui doit se tenir dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

En application de l'Art. D. 2312-3.-A.- et du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, présenté en appui du débat d'orientation budgétaire, comporte des informations concernant :

- Les **orientations budgétaires** envisagées par la structure portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le syndicat et ses membres)
- Des **informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise le syndicat pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, ainsi que les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- La **présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

L'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose également qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les collectivités et groupement de collectivités territoriales présente leurs **objectifs** concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote). Le débat sur les orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités devant permettre de discuter des orientations budgétaires de la structure et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Il est précisé également que les arbitrages budgétaires ne sont pas finalisés, notamment en raison des discussions avec le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau sur le contenu et les priorités des contrats pluriannuels en cours de finalisation et sur leurs priorisations techniques : Les données ainsi présentées concernant les projections 2019 conservent un caractère provisoire et indicatifs.

### Sommaire

<b>1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019</b> .....	<b>2</b>
1.1. Le contexte général budgétaire national .....	2
1.2. Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A .....	2
<b>2. ANALYSE RETROSPECTIVE</b> .....	<b>4</b>
2.1. Analyse rétrospective des budgets précédents .....	4
<b>3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE</b> .....	<b>9</b>
3.1. Dette au 31/12/2018 / 1 <sup>er</sup> janvier 2019 .....	9
3.2. Capacité de désendettement .....	10
3.3. Evolution des annuités d'emprunt .....	10

<b>4. PROJET DE BUDGET 2019 DU SM3A.....</b>	<b>11</b>
4.1. Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement .....	11
4.2. Les charges fixes du syndicat.....	11
4.3. Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser .....	12
4.4. Les engagements pluriannuels .....	12
4.5. La stratégie « Milieux aquatiques et alluviaux » .....	19
4.6. Les dépenses GEMAPI récurrentes .....	20
4.7. L'inscription d'une provision concernant une recette dont la perception apparaît incertaine.....	21
4.8. Le SAGE de l'Arve.....	22
4.9. Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles.....	22
4.10. L'ambition de fixer des partenariats pluriannuels avec les partenaires à travers les procédures contractuelles : Contrat Global, CTENS, PAPI Arve 2 .....	23
4.11. En conclusion.....	23
<b>5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL.....</b>	<b>24</b>
5.1. Situation au 31/12/2018 .....	24
5.2. Perspective 2019 .....	26

## 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019

### 1.1. Le contexte général budgétaire national

De 2018 à 2022, la loi de programmation des Finances publiques, a fixé une trajectoire prévoyant la **réduction de la dette publique**, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires. La **loi de Finances 2019** vient confirmer ces orientations et le Budget de l'État présente pour 2019 :

- un déficit public prévisionnel établi à 3,2% du PIB (Maastricht la fixant à 3%),
- la stabilisation de la dette publique,
- une baisse du taux des prélèvements obligatoires qui serait de 44, 2% du PIB,
- un taux de croissance de 1,7% comme en 2018,
- et un taux d'inflation estimé à 1,4% en diminution par rapport au taux de 1,8% estimé pour 2018.

L'économie de 13 milliards € recherchée par le quinquennat réduit de 8.8% à 5.8% du PIB les dépenses de fonctionnement de la part de l'ensemble des administrations publiques locales (collectivités locales, établissements publics locaux, établissements locaux d'enseignement...) afin de contribuer à cette **réduction du déficit public**. Pour amener les collectivités à réduire leurs dépenses, il les encourage à initier des démarches contractuelles avec les collectivités territoriales et leurs établissements dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60M d'€ en 2016 (340 collectivités), fixant une progression des dépenses de fonctionnement à 1.2% par an et une surveillance de la capacité de désendettement (seuil maximum de 12 ans pour le bloc communal, 10 ans pour les Départements et 9 ans pour les régions). En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat, après une période de baisse significative.

**Ces démarches n'épargnent pas les organismes financés par l'Etat au premier rang duquel les Agences de l'eau.**

Au titre des incidences pour les collectivités, on peut souligner la réforme de la dotation d'intercommunalité (dans un souci de simplification, avec un montant porté à +30 millions d'€), la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des occupants de résidences principales et la stabilité des concours financiers (DGF à 26.9 Milliards d'€ en 2019) tentant de les maintenir en légère hausse par rapport à 2018 (48.6 Milliards). Le soutien à l'investissement atteindra un total d'environ 2.1 milliard d'Euros dont 1.8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA).

Une loi d'envergure sur la réforme de la fiscalité locale est annoncée pour le second trimestre 2019 qui traitera notamment les modalités de remplacement de la TH.

### 1.2. Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A

A l'instar de multiples établissements publics percepteurs d'impôts, les 6 **Agences de l'eau** subissaient chaque année une ponction de l'Etat de l'ordre de 200 Millions d'€ en 2018 (indépendamment de contributions obligatoires à l'Agence française pour la Biodiversité – AFB – et à l'Office nationale de chasse et de la faune sauvage – ONCFS –) et un plafonnement de leurs taxes et redevances, le surplus revenant à l'Etat.

En 2019 le prélèvement des 200 M€ disparaît mais le plafond des taxes et redevances affectées est ramené de 2300 à 2105 M€, ce qui revient peu ou prou au même. La loi de finances a décliné par agence une modulation encadrée de ces plafonds individuels par arrêté ministériel.

**L'agence de l'eau Rhone Méditerranée Corse** qui est l'un des principaux partenaires financiers du SM3A a subi en 2018 une baisse significative de ses moyens, baisse qui devrait se poursuivre en 2019

Parallèlement **la loi de finance pour 2019** a globalement diminué les moyens alloués à la **prévention des risques**, malgré le contexte actuel de dérèglement climatique, mais **accompagne toutefois l'exercice de la GEMAPI** :

À périmètre constant, les crédits prévus pour le programme 181 « Prévention des risques » en 2019 sont en légère diminution par rapport à la loi de finances initiale pour 2018. Toutefois, lors de l'adoption en séance publique des crédits de la mission Écologie, développement et mobilité durables du projet de loi de finances 2019, les députés ont voté les modifications proposées par le gouvernement concernant le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit "**Fonds Barnier**", traduisant les engagements pris par le président de la République le 30 septembre dernier à Saint-Martin et le 22 octobre à Trèbes dans l'Aube, et permettront de mobiliser près de **137 millions d'euros à la prévention des risques** en 2019.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy a également défendu un amendement (article 238) visant à "renforcer et accélérer la prévention des risques naturels par une meilleure mobilisation" de ce fonds, « notamment de la réduction de la vulnérabilité des biens d'habitation aux risques d'inondation, ainsi qu'aux risques sismiques dans les territoires d'outre-mer ». Cet amendement **renforce également le soutien du fonds à la remise à niveau des digues domaniales avant leur transfert aux collectivités** dans le cadre de la réforme de la GEMAPI : le plafond annuel de mobilisation du fonds prévu pour les dépenses consacrées à la remise en état des digues domaniales de protection contre les crues et les submersions marines (15 millions par an) est remplacé par un **plafond pluriannuel** (75 millions d'euros à partir du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2023). Cette mesure vise à "apporter de la souplesse dans un contexte de déploiement de la compétence GEMAPI". "Ces travaux doivent permettre d'assurer la sécurité des personnes situées dans des zones endiguées et de remettre des ouvrages en bon état aux collectivités compétentes au plus tard en 2024, conformément à la loi", explique le gouvernement.

Enfin, l'amendement gouvernemental **réduit le plafond de dépenses dédiées au financement des études et des travaux de prévention ou de protection contre les risques naturels dont les collectivités territoriales ou leurs groupements assurent la maîtrise d'ouvrage à hauteur de 105 millions d'euros par an**, au lieu de 125M€, équivalent à la moyenne constatée des dépenses durant la période 2014-2017 (Modification de l'article 128 de la loi de finances pour 2004) ;

Quant au **budget départemental**, 12M€ sont consacrés à la **politique des espaces naturels sensibles**, dans le cadre des contrats conclus avec les territoires, et **la stratégie régionale** en matière de biodiversité est maintenue, afin de soutenir la **reconquête de la biodiversité ordinaire et remarquable** dans un souci d'innovation et d'intégration des enjeux économiques (faciliter le déplacement d'espèces emblématiques souvent exigeantes sur un plan écologique pour assurer leur cycle de vie) :

- Lancement d'un nouvel appel à projets permanent pour financer des investissements en faveur de « L'action et l'innovation pour une biodiversité ordinaire » : prairies, bocages, milieux aquatiques, nature en ville, trame noire.
- Poursuivre et renforcer les contrats verts et bleus, démarches multi partenariales, pilotés par des EPCI et comprenant des acteurs privés, pour les zones prioritaires et à enjeux
- Poursuivre le projet Biodiv'Alp (ALCOTRA), démarche transfrontalière pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.
- Terminer et achever les contrats de rivière et territoriaux antérieurement approuvés, à l'exception du soutien à l'animation (fin en 2018) et transférer à leur issue la responsabilité du soutien aux actions à l'échelle communale et intercommunale dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ; ne plus adhérer à de nouveaux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

#### **A RETENIR :**

**LA VOLONTE AFFICHEE PAR LES FINANCEURS DE DEFINIR LEURS ENGAGEMENTS FINANCIERS DANS DES CONTRATS PLURIANNUELS : CONTRAT GLOBAL POUR L'AGENCE DE L'EAU, CONTRAT ENS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONTRAT VERT BLEU AVEC LA REGION, PAPI – PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS – AVEC L'ETAT.**

## 2. ANALYSE RETROSPECTIVE :

### 2.1. Analyse rétrospective des budgets précédents

Pour le **bloc commun de compétences** (hors compétences optionnelles Arve pure, Fond air bois, Prime Chauffage Bois), la rétrospective budgétaire des années 2015 à 2018 détaillée ci-après témoigne de l'extension des missions du SM3A avec les prémices de la GEMAPI par la prise de compétence « Aménagement et gestion des cours d'eau » sur le territoire de la **CCVCMB** et **CCPMB** en 2015 et de la **Menoge** en 2016.

L'année **2017** constitue un changement majeur avec l'exercice de compétence **GEMAPI** pour l'intégralité de son périmètre d'intervention, dans une vision solidaire à l'échelle du bassin versant. Cela se traduit par l'**augmentation**, d'une part, du **périmètre de connaissance** (diagnostics des nouveaux affluents) et d'autre part, du **périmètre des interventions**

En **2018**, le périmètre d'intervention s'est étendu sur le territoire du **Foron du Chablais Genevois** suite à l'intégration de l'ancien syndicat **SIFOR** dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année et la poursuite notamment des actions inscrites dans le contrat de territoire.

➤ **AINSI L'ANNEE 2018 CONSTITUE LA PREMIERE ANNEE DE REFERENCE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR UN TERRITOIRE STABILISE. IL POURRA DONC SERVIR DE BASE AUX REFLEXIONS AUTOUR DE LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2019.**

#### 2.1.1. Analyse rétrospective - section de fonctionnement :

##### Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FONDS AIR BOIS - ARVE PURE - PCB (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €												
	REALISATIO N 2013	%	REALISATION 2014	%	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%	REALISATION 2018	%
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	364	16%	530	22%	656	24%	783	29%	844	27%	1491	35%
Etudes et recherches	437	19%	396	17%	450	17%	347	13%	245	8%	411	10%
Autres charges à caractère général, gestion courante et exceptionnelles	442	19%	357	15%	457	17%	390	14%	593	19%	623	15%
Charges de personnel et frais assimilés	689	30%	756	32%	850	31%	915	34%	1241	39%	1526	36%
Charges financières	335	15%	335	14%	289	11%	257	10%	219	7%	233	5%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>2267</b>	<b>100%</b>	<b>2374</b>	<b>100%</b>	<b>2702</b>	<b>100%</b>	<b>2692</b>	<b>100%</b>	<b>3142</b>	<b>100%</b>	<b>4284</b>	<b>100%</b>

Auxquelles s'ajoutent :

Dépenses réelles de fonctionnement <b>Arve Pure</b>	111
Dépenses réelles de fonctionnement <b>Fonds air bois (dont subventions aux particuliers – fonds ADEME)</b>	1409
Dépenses réelles de fonctionnement <b>Prime Chauffage Bois</b>	23

**SOIT TOTAL DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT 2018 BUDGET GENERAL 5828 K€**



Les dépenses liées à l'**entretien du patrimoine alluvial** (cours d'eau et travaux de fonctionnement liés) passent entre 2015 et 2018 de 656 K€ à 1491K€ ; elles représentent le cœur des missions du SM3A, ce qui a été confirmé avec la compétence GEMAPI et comptent pour plus du quart des dépenses de fonctionnement. L'augmentation de 2018 s'explique, en partie l'**extension du périmètre d'intervention** et aussi par le montant élevé des dépenses induites par la **tempête Eleanor de janvier 2018** (environ 484K€ -subventionnés par le département et l'Etat à 50% du montant Hors taxes)



la



Les **études de fonctionnement** sont consacrées principalement aux études prévues dans le cadre du PAPI (connaissance et réduction du risque d'inondation), des Visites techniques approfondies obligatoires des systèmes d'endiguement (déclarés ou ps), du Contrat Vert et bleu, des études quantitatives de ressource en eau et des études et inventaires préparatoires au contrat de territoire Espaces naturels sensibles (CTENS).



Les **dépenses de personnel** demeurent proportionnelles au budget de fonctionnement sur la période pour accompagner les compétences transférées et l'extension du périmètre, y compris l'augmentation des opérations d'investissement, et sont contenues en pourcentage des dépenses de fonctionnement totales. Elles sont soutenues pour partie par les partenaires du SM3A (notamment l'Agence de l'eau, l'Etat, le Département, et le Feder).



Les **charges financières** baissent sur la période 2015-2017 parallèlement au désendettement du syndicat ; elles augmentent légèrement en 2018 suite à la reprise des emprunts du SIFOR ; elles ne cessent de diminuer sur la période en pourcentage des dépenses de fonctionnement totales.

Les **autres charges de fonctionnement** (frais de structure et indemnités des élus) à caractère général ou de gestion courante sont à corréliser avec les dépenses de personnel. Elles restent contenues malgré l'évolution de la taille du syndicat à moins d'un cinquième de la totalité des dépenses témoignant des efforts de gestion de structure.



Hors tronc commun de compétences, les **compétences « optionnelles »** sont financées dans le cadre des procédures contractuelles autonomes financièrement puisque l'ensemble des dépenses sont supportées par les tiers partenaires :

Pour **Arve pure**, en 2017, les dépenses couvrent essentiellement les charges de coordination du dispositif animé par les chargés de missions territoriaux et par les dépenses liées à l'étude portant sur la qualité de l'eau et la définition d'une stratégie de réduction des rejets polluants et aux analyses des perchlorates.

Pour le **Fonds air bois (FAB)**, les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement, outre les dépenses liées à l'animation et la communication autour du dispositif (100 k€), le versement des aides aux bénéficiaires (1 309 k€) soit 676 primes versées.

Pour la **Prime chauffage bois (PCB)**, les primes des bénéficiaires étant versées directement par Annemasse Agglo, l'essentiel des dépenses couvre les dépenses de personnel de l'agent consacrée à la mission, d'un forfait de frais de structure et de quelques dépenses de communication. Pour information, environ 100 dossiers ont été instruits sur l'année.

### Recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FONDS AIR BOIS -ARVE PURE -PCB(COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%	REALISATION 2018	%
Contribution des structures membres	3376	78%	3717	80%	5158	85%	5856	76%
Subvention de fonctionnement	784	18%	816	18%	691	11%	1208	16%
Autres recettes de fonctionnement	176	4%	129	3%	241	4%	630	8%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>4336</b>	<b>100%</b>	<b>4662</b>	<b>100%</b>	<b>6090</b>	<b>100%</b>	<b>7694</b>	<b>100%</b>
Auxquelles s'ajoutent :								
Recettes réelles de fonctionnement Arve Pure							135	
Recettes réelles de fonctionnement Fonds air bois (dont subventions aux particuliers – fonds ADEME)							1027	
Recettes réelles de fonctionnement Prime Chauffage Bois							24	
<b>SOIT TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018 BUDGET GENERAL</b>							<b>8 880€</b>	



Concernant les recettes de fonctionnement, l'année 2017 est la première année de l'exercice de la compétence GEMAPI pour l'ensemble du bassin versant dans le cadre d'une vision solidaire basée sur une **contribution des membres** de 16€ par habitant (population DGF). L'augmentation constatée entre 2017 et 2018 résulte de l'extension du périmètre sur le territoire du Foron du Chablais Genevois.



Les **subventions de fonctionnement demeurent importantes** et ont évolué corrélativement aux dépenses de fonctionnement ; elles portent essentiellement sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, de l'Etat dans le cadre du PAPI, du FEDER pour le contrat vert et bleu, et du département pour la biodiversité et le contrat de territoire du Foron Chablais Genevois) et pour les études de fonctionnement.



Il convient de noter que dans la catégorie « Autres recettes de fonctionnement », qui comprend notamment le remboursement des frais de VTA et d'entretien des digues de l'Etat, une recette exceptionnelle de 2018 est liée à une décision judiciaire favorable au syndicat (556k€). Toutefois, le recouvrement de cette recette pourrait présenter un caractère d'incertitude ce qui nécessiterait l'inscription d'une provision au budget 2019.



Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- **Pour ARVE PURE** : Les montants des contributions des structures signataires sont constantes depuis 2014 (environ 78k€), l'Agence de l'eau soutient le financement du poste de la chargée de mission (environ 28k€). La principale étude lancée cette année est soutenue à 80% par l'Agence de l'eau, le département, et le Canton de Genève.
- **Pour le Fond Air bois** : Pour mémoire, les dépenses sont financées par l'ADEME (50% des dépenses), le Conseil départemental (16.66%), le Conseil régional (16.66%), et les structures concernées (16.66%).
- **Pour la Prime chauffe bois** : le financement est intégralement assuré par Annemasse Agglo.

### Epargne brute :

L'épargne brute a augmenté sur la période 2015 à 2018, parallèlement à l'évolution des recettes du syndicat, et permet ainsi au syndicat de dégager une marge financière suffisante pour financer des projets relevant de l'investissement.

Evolution épargne brute (CAF brute)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute ( Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)	777	846	1634	1970	2948	3411
	(en k€)					

### 2.1.2. Analyse rétrospective - Section d'investissement :

#### Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT HORS FONDS AIR BOIS - ARVE PURE -PCB (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%	REALISATION 2018	%
Frais d'études	283	10%	309	6%	1020	14%	938	12%
Travaux en cours	824	30%	2754	54%	4309	57%	4692	60%
Emprunts	1483	53%	1557	31%	1604	21%	1354	17%
Autres immobilisations incorporelles	3	0%	1	0%	5	0%	9	0%
Subvention d'équipement	36	1%	23	0%	24	0%	0	0%
Immobilisations corporelles (dont foncier)	135	5%	144	3%	198	3%	302	4%
Opération sous mandat	9	0%	298	6%	388	5%	506	6%
<b>Total dépenses réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>2773</b>	<b>100%</b>	<b>5086</b>	<b>100%</b>	<b>7548</b>	<b>100%</b>	<b>7801</b>	<b>100%</b>

Auxquelles s'ajoutent :

Dépenses réelles d'Investissement <b>Arve Pure</b>	2
Dépenses réelles d'Investissement <b>Fonds air bois</b>	0
Dépenses réelles d'Investissement <b>Prime Chauffage Bois</b>	1

<b>SOIT TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT 2018 BUDGET GENERAL</b>	<b>7 804 K€</b>
--	-----------------



L'évolution forte **des dépenses liées aux travaux** constatée sur l'exercice 2017 s'est poursuivie en 2018 en représentant plus de la moitié des dépenses d'investissement (actions du PAPI, fin du contrat de rivière Giffre et Risse, Contrat de territoire du Foron du chablais genevois.....)

**Les études** ont augmenté de manière conséquente en 2017 pour atteindre 1 020K€ et se sont maintenues à un niveau proche en 2018 : il s'agit essentiellement des **études préparatoires aux opérations travaux** et aux études de dangers (décret digues) et aux **études de faisabilité des actions du PAPI** (Programme d'actions de prévention des inondations) signé en 2012.

**Les opérations pour le compte de tiers** (opérations sous mandat pour lesquelles la maîtrise d'œuvre a été déléguée au SM3A) augmentent et sont liées aux travaux pour le seuil départemental du Foron de Taninges et des études sur les systèmes d'endiguement de l'Etat.

A noter : Une partie des dépenses d'investissement ont concerné la rénovation du siège social, qui a été réceptionné en avril 2018.

Au titre des projets d'investissement importants conduits en 2018 :

- PAPI : Plage de dépôt du Nant d'Armancette, aux Contamines Montjoie

- PAPI : Maîtrise d'œuvre des études préalables à la sécurisation de la Griaz, aux Houches et du Nant Bordon à Passy
- PAPI : Maîtrise d'œuvre des études préalables aux systèmes d'endiguement de Magland
- Etudes de danger des systèmes d'endigements Arve et Giffre (dont système AYZE / Bonneville / St Pierre en Faucigny et ceux de l'Etat : Charlotte à Sallanches et Chatelaine à Gaillard)
- Réalisation d'une plage de dépôt à Jutteninges (Taninges)
- ...

### Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT HORS FONDS AIR BOIS - ARVE PURE -PCB (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%	REALISATION 2018	%
Subventions d'investissement	1 154	38%	1 259	78%	1809	42%	3323	78%
Emprunt	1 800	59%	0	0%	2100	48%	0	0%
FCTVA	112	4%	232	14%	157	4%	480	11%
Autres recettes d'investissement	0	0%	0	0%	0	0%	144	
Opération sous mandat	9	0%	125	8%	292	7%	321	8%
<b>Total recettes réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>3 075</b>	<b>100%</b>	<b>1 616</b>	<b>100%</b>	<b>4 358</b>	<b>100%</b>	<b>4 268</b>	<b>97%</b>

Auxquelles s'ajoutent :

Recettes réelles d'investissement Arve Pure	8
Recettes réelles d'investissement Fonds air bois	0
Recettes réelles d'investissement Prime Chauffage Bois	0

<b>SOIT TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2017 BUDGET GENERAL</b>	<b>4 276 K€</b>
---	-----------------

(hors l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2017 en section d'investissement)

**Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs).**

Le montant élevé perçu en 2018 est la conséquence de l'augmentation des dépenses d'investissement 2017 et 2018, principalement liées à la réalisation des importantes opérations d'investissement du contrat de rivière Giffre et Risse (seuil du Verney, digues de Verchaix...), du contrat de territoire du Foron Chablais genevois et du PAPI 1.

➤ **LE POIDS IMPORTANT DE CES RECETTES REFLÈTE LA CAPACITÉ DU SYNDICAT À MOBILISER LES FINANCEURS SUR LES PROJETS QU'IL MENE.**

L'augmentation du FCTVA s'explique de la manière, étant précisée que le Syndicat relève du droit commun et le perçoit avec un décalage de deux ans. Il comprend, outre le FCTVA du SM3A calculé sur les dépenses 2016, le FCTVA du SIFOR à titre exceptionnel (56k€).

### 2.1.3. L'épargne nette (CAF nette)

L'épargne nette (appelée aussi capacité d'autofinancement – ou « CAF nette ») correspond à l'épargne brute amputée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur doit être mesuré avec prudence pour le SM3A considérant la part importante des recettes d'investissement :

Evolution épargne nette (CAF nette)				
	2015	2016	2017	2018
CAF brute	1634	1970	2948	3411
Remboursement capital	1483	1557	1604	1354
<b>Epargne nette</b>	<b>151</b>	<b>413</b>	<b>1344</b>	<b>2057</b>

(en k€)

L'augmentation constante de l'épargne nette du SM3A permet ainsi d'aborder les dépenses d'investissement devenues plus conséquentes en limitant le recours à l'emprunt.

### 2.1.4. Situation de clôture globale au 31/12/2018 pour le bloc commun de compétences :

Dans l'attente du compte de gestion du comptable public, au vu des résultats provisoires d'exécution budgétaire, l'année 2018 s'achève sur les résultats suivants :

	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA	Bloc commun
Recettes de fonctionnement réalisés 2018	8 880 579,82 €	23 553,34 €	135 348,84 €	1 027 322,38 €	7 694 355,26 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2018	6 038 030,91 €	22 807,11 €	111 524,42 €	1 409 173,41 €	4 494 525,97 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>2 842 548,91 €</b>	<b>746,23 €</b>	<b>23 824,42 €</b>	<b>-381 851,03 €</b>	<b>3 199 829,29 €</b>
Excedent de fonctionnement reporté	1 909 841,96 €	0,00 €	109 156,33 €	246 710,13 €	1 553 975,50 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>4 752 390,87 €</b>	<b>746,23 €</b>	<b>132 980,75 €</b>	<b>-135 140,90 €</b>	<b>4 753 804,79 €</b>

	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA	Bloc commun compétences
Recettes d'investissement réalisés 2018	6 724 796,38 €	0,00 €	12 749,47 €	0,00 €	6 712 046,91 €
Dépenses d'investissement réalisés 2018	7 843 252,06 €	918,18 €	1 870,30 €	0,00 €	7 840 463,58 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>-1 118 455,68 €</b>	<b>-918,18 €</b>	<b>10 879,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 128 416,67 €</b>
Résultat d'investissement reporté	-2 099 262,04 €	0,00 €	-12 164,49 €	1 821,83 €	-2 088 919,38 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>-3 217 717,72 €</b>	<b>-918,18 €</b>	<b>-1 285,32 €</b>	<b>1 821,83 €</b>	<b>-3 217 336,05 €</b>

Ainsi, au niveau du budget général, l'excédent de la section de financement (4 753 804.79€) permet à la fois de combler le déficit d'investissement reporté (3 217 336.05€) et de dégager un excédent positif de 1 536 468.74€.

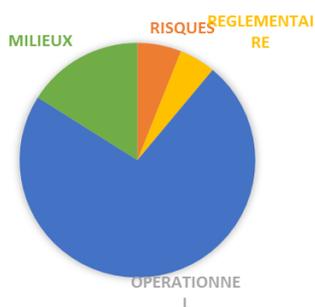
Le solde des reste à réaliser est positif (436 552.70€) comme mentionné ci-dessous :

	General	PCB	ARVE PURE	PPA	Bloc commun compétences
Reste à réaliser Recettes	3 407 147,49 €				3 407 147,49 €
Reste à réaliser Dépenses	2 970 594,79 €				2 970 594,79 €
Soldes reste à réaliser	436 552,70 €				436 552,70 €

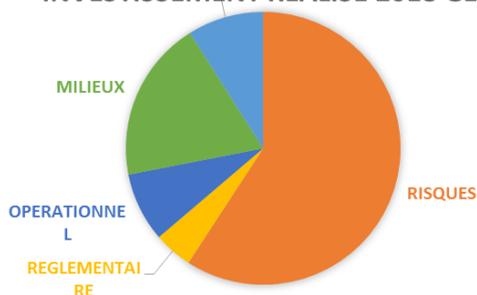
La majorité des restes à réaliser concernent des opérations d'envergure de prévention des inondations (actions du P.A.P.I. ou du contrat de rivière) tant en dépenses qu'en recettes.

### 2.1.5. Analyse thématique des dépenses GEMAPI 2018

## FONCTIONNEMENT RÉALISÉ GEMAPI 2018



## INVESTISSEMENT RÉALISÉ 2018 GEMAPI



(hors administration générale)

### 3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

#### 3.1. Dette au 31/12/2018 / 1<sup>er</sup> janvier 2019

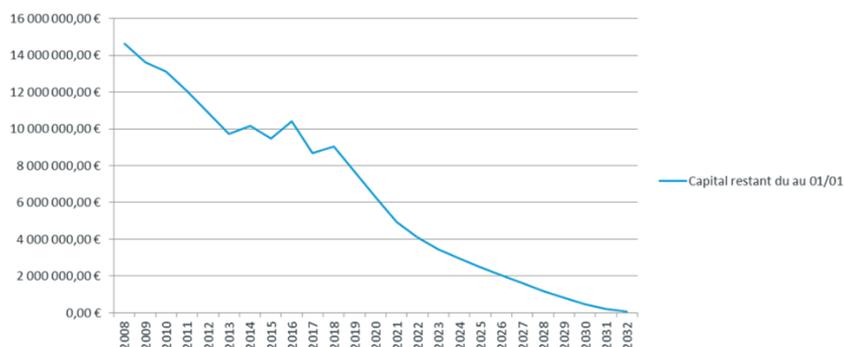
Durant le mandat 2008-2014, le SM3A s'était attaché à améliorer sa situation financière et ses capacités d'investissement en diminuant son endettement : au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital restant dû était de 14 628 948.54€ ; il n'était plus que de 9 583 514.66€ au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le mandat 2014 s'est inscrit dans la continuité de cette logique de désendettement, tout en souscrivant, au cas par cas, en cas de nécessité des emprunts pour financer des gros projets (emprunts en 2015 et 2017)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intégration du SIFOR a entraîné de plein droit la reprise par le SM3A des droits obligations, actif et passif relevant précédemment du SIFOR, entraînant une augmentation de l'endettement de 1 536 367.87€ (l'intégration du SIFOR a entraîné aussi une augmentation des contributions au bloc commun de compétences). Aucun autre investissement n'a été souscrit en 2018. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le capital restant dû n'était que 7 678 121.75€ ; ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le syndicat s'est désendetté de 6 950 826.79€ (baisse de 47.51%)

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 3032 selon les données présentées ci-dessous :

## Evolution de l'extinction de la dette



	Capital restant du au 01/01
2019	7 678 121,75 €
2020	6 298 658,89 €
2021	4 935 816,13 €
2022	4 096 336,89 €
2023	3 444 121,86 €
2024	2 947 163,74 €
2025	2 467 492,56 €
2026	2 040 067,40 €
2027	1 610 726,53 €
2028	1 179 443,36 €
2029	823 167,61 €
2030	464 895,36 €
2031	223 358,30 €
2032	71 963,56 €

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette du SM3A est donc composée uniquement d'emprunts bancaires (19) dont 14 à taux fixes (représentant 84 % de la dette au 01/01/2018) et 5 à taux variables simples (16% de la dette).

L'année 2018 a continué à être caractérisée par des taux d'intérêts historiquement bas. Les principales prévisions économiques prévoient une remontée progressive des taux d'intérêts en 2019, ce qui aura un impact très limité pour le budget du SM3A compte tenu le faible volume d'emprunt à taux variable détenu.

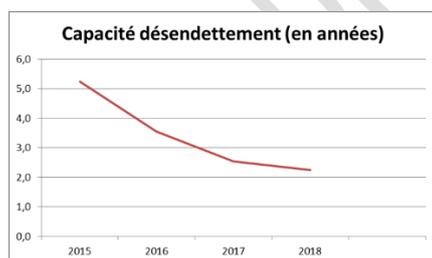
Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les emprunts du SM3A relèveront de la catégorie « A1 » de la Charte de Gissler\*

\*grille obligatoire classant les emprunts des collectivités selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. La catégorie A1 représente la classe où les indices servant au calcul des intérêts et la formule de calcul des intérêts sont les plus simples et ceux générant moins d'incertitudes.

### 3.2. Capacité de désendettement

Un des indicateurs employés pour mesurer l'endettement des collectivités locales et leurs établissements publics est la « **capacité de désendettement** » (Capital restant dû / Capacité d'autofinancement) qui permet d'exprimer le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital restant dû si la structure consacrait l'intégralité de son autofinancement à rembourser la dette.

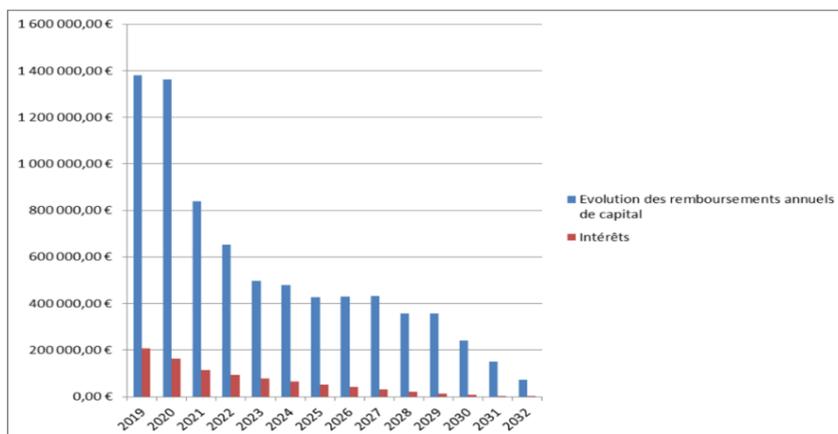
Si cet indicateur doit être utilisé avec prudence pour le SM3A en raison du poids important des subventions d'investissement par rapport aux structures publiques, il relève cependant que le **syndicat a retrouvé des capacités d'investissement, et que sa dette n'est pas une entrave aux investissements futurs.**



	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 31/12 (en K€)	8557	6999	7495	7678
CAF brute (en K€)	1634	1970	2948	3411
Capacité désendettement (en années)	5,2	3,6	2,5	2,3

Ainsi, considérant les résultats d'exécution du budget 2018, le SM3A mettrait 2,3 années à rembourser l'intégralité de son emprunt s'il consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement à cela.

### 3.3. Evolution des annuités d'emprunt



#### 4. PROJET DE BUDGET 2019 DU SM3A

Sur la base de l'année 2018, qui est une année de référence sur un périmètre stabilisé, le budget 2019 peut être proposé à minima équivalent en fonctionnement et investissement.

**Sans modifier la participation appelée à ses membres (16€/hab), le SM3A dispose de la capacité financière de s'engager dans un nouveau P.A.P.I. (programme d'actions de prévention des inondations), dans un Contrat de territoire ENS et dans un Contrat Global Arve avec l'Agence de l'eau pour des actions à conduire sur les 3 à 5 années prochaines.**

La poursuite du désendettement laissera la capacité sur les prochains exercices d'agir sur les ressources propres et les moyens de lever de nouveau un emprunt.

Le budget 2019 est envisagé en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- inscription de la **participation des structures membres**, calculée selon le même principe défini en 2016 (16€/hab DGF, populations actualisées annuellement). Il est rappelé que cette proposition, décidée en 2016 par le comité syndical, permet de faire face de manière abordable à l'ensemble de nos obligations, avec un recours à l'emprunt modéré.
- Inscription des **dépenses obligatoires** (remboursement de l'emprunt et des charges financières liées, dépenses de personnel, indemnités des élus, dépenses d'amortissement et de provisions notamment)
- inscription au budget primitif de **l'excédent de fonctionnement** (affecté aux sections de fonctionnement et d'investissement) **et des résultats d'investissement reportés** du SM3A,
- inscription des **restes-à-réaliser** en dépenses et en recettes,
- inscription des **subventions de fonctionnement et d'investissement prévues** dans le cadre de programmes pluriannuels (Contrat de rivière Giffre et Risse, PAPI, Contrat vert et bleu), ainsi que celles envisagées dans le cadre des échanges avec différents financeurs (notamment l'Agence de l'eau), et celles prévues aux contrats en cours de finalisation (contrat global avec l'Agence de l'eau, Contrat ENS avec le Département)
- inscription dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à **l'exercice de la compétence GEMAPI** en fonction des besoins territoriaux, priorités techniques, établissements de plans de gestion (DIG) et contrats pluriannuels telles que détaillés ci-après.
- Poursuivre les travaux engagés sans prendre de retard
- Inscription d'un **emprunt de 3.705 millions** pour financer le reste-à charge des opérations d'investissement d'envergure, avec notamment la phase « travaux » de nombreux projets du PAPI.

##### 4.1. Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement

Au titre des **invariants** figurent les **participations syndicales de ses membres**, établies sur la base de 16€/habitant DGF.

- Conformément à la délibération n° D2018-07-06 le syndicat appellera en 2019 une participation à hauteur de **5'917'231 €**.

##### 4.2. Les charges fixes du syndicat



Les 3 postes de dépense principaux concernent :

- **Les frais d'ordre général** (maintenance informatique, carburant, locations mobilières....) estimées à 662K€
- **Les frais de RH** pour le bloc commun de compétences : 1630K€
- **La dette** : 1379K€+206K€ (capital + intérêts).

#### 4.3. Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser

Au niveau du budget total du SM3A (données budget total : bloc commun de compétences + compétences optionnelles), une affectation provisoire du résultat (de fonctionnement) estimé à 4 753 804.79€ serait proposée :

- Affectation d'une partie du résultat en section d'investissement : 3 253 804.79€
- Report d'une partie du résultat en section de fonctionnement : 1 500 000€

Le déficit estimé au 31/12/18 serait de 3 217 336.05€ à reporter au budget 2019, en sa section d'investissement.

Les restes à réaliser des dépenses d'investissement doivent être repris pour un montant de 2 970 594.79€ et de 3 407 147.49€ en recettes, soit un solde positif de 436 552.70€

#### 4.4. Les engagements pluriannuels

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement identifiées dans le projet de budget 2019 correspondent à la seconde année de la perspective pluriannuelle de l'exercice du tronc commun de compétences « GEMAPI ».

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI nécessite des dépenses annuelles d'entretien dont le montant devrait être relativement constant, hors crues et calamités, et des dépenses pluriannuelles concernant des investissements plus emblématiques, encadrés par des programmes.

S'agissant des dépenses pluriannuelles d'investissement, elles constituent un « invariant » qui a pu être estimé en 2018 :

- Les opérations ayant fait l'objet d'AC/CP en raison de leur échelonnement sur plusieurs exercices
- Les obligations réglementaires liées au décret « Dignes » : programme pluriannuel d'études des 80 Km de digues
- Les obligations contractuelles, notamment liées aux opérations du PAPI

##### 4.4.1. Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement (APCP)

La technique budgétaire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) présente un intérêt non négligeable en permettant d'étaler un engagement de dépenses sur plusieurs années, évitant ainsi d'inscrire sur une année le montant total de l'opération, quand cette opération est très souvent pluriannuelle. Elle permet ainsi de diminuer les différences entre montants votés et montants réalisés rendant ainsi le budget primitif plus proche de la réalité de l'exécution comptable. Pour rappel, l'AP est le montant qui peut être engagé sur la durée de l'opération, correspondant globalement au coût total des travaux. Les CP correspondent aux crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année. Au terme de l'exercice comptable, les crédits non consommés sur l'AP, sont reportés sur les exercices suivants ; il n'y a donc pas de restes à réaliser sur les autorisations de programme, mais des crédits « nouveaux » reportés sur l'exercice suivant.

Le syndicat a commencé depuis fin 2016/début 2017 à ouvrir des autorisations de programmes-crédits de paiements (APCP) pour ses plus grosses opérations d'investissement (partie travaux) :

**Les autorisations de programmes dont les opérations sont achevées et qui seront à clore au moment du vote du Budget 2019 :**

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP/CP 2016-01 : Rénovation siège social	2016-01	chapitre 23 immobilisations en cours	1 352 401,90 €	640 401,90 €	697 642,98 €	14 357,02 €
AP/CP 2016-01 : Rénovation siège social	2016-01	chapitre 21 immobilisations corporelles	73 920,00 €	0,00 €	63 888,90 €	10 031,10 €
<b>TOTAL AP/CP 2016-01</b>			<b>1 426 321,90 €</b>	<b>640 401,90 €</b>	<b>761 531,88 €</b>	<b>24 388,12 €</b>

- L'autorisation de programme sera annulée par l'annulation des crédits de paiements 2019.

**Les autorisations de programme composés de plusieurs opérations donc certaines sont achevées et d'autres qui se poursuivent en 2019 :**

AP/CP	Opération	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2016	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP/CP2017-01 : Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-01 : Aménagement seuil du FORON de TANGINES (opération B.4.1.6 du contrat de rivière Giffre et Risse)	1 001 194,00 €	0,00 €	285 924,00 €	512 289,67 €	202 980,33 €
AP/CP2017-01: Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-02: Travaux digue du Giffre-Verchaix (opération 7A-07 du PAPI de l'ARVE)	547 869,40 €	0,00 €	342 869,40 €	191 230,50 €	13 769,50 €
AP/CP2017-01: Travaux Foron taninges/digue GIFFE/VALENTINE	2017-01-03. Travaux digue de la Valentine-Verchaix	464 705,80 €	0,00 €	259 705,80 €	193 531,44 €	11 468,56 €
<b>TOTAL AP/CP 2017-01</b>		<b>2 013 769,20 €</b>		<b>888 499,20 €</b>	<b>897 051,61 €</b>	<b>228 218,39 €</b>

Les deux opérations 2017-01-02 (Travaux digue du Giffre à Verchaix) et 2017-01-03 (Travaux digue de la Valentine à Verchaix) sont achevées : les crédits de paiements reportés en 2019 pourront être annulés.

Les dépenses relatives aux travaux du Foron de Tanninges vont être achevées d'être payées en début d'année pour un montant inférieur aux crédits de paiements inscrits (environ 62 000€ TTC au lieu de 202 980.33€). L'autorisation de programme va être modifiée en conséquence.

**Les autorisations de programmes qui se poursuivent en 2019 :**

AP/CP 2017-02 : travaux Nant Armancette (Contamines Montjoie) :

AP/CP	Opération	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2016	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP-CP 2017-02 : travaux Armancette	2017-02 travaux Armancette	2 300 000,00 €		0,00 €	1 371 587,13 €	928 412,87 €
<b>TOTAL AP/CP 2017-02</b>		<b>2 300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 371 587,13 €</b>	<b>928 412,87 €</b>

- Il conviendra lors du BP 2019 d'augmenter les crédits de paiements de 2019 (et l'autorisation de programme en conséquence) pour achever les travaux sur l'exercice (montant qui sera affiné avant le vote du budget)

AP/CP 2018-01 : travaux Nant des pères (Sixt) :

AP/CP	Opération	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2016	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019	cp 2020 avant bp 2019
AP-CP 2018-01 : Travaux Nant des Pères - Sixt (fiche action 7A-06 du Papi de l'Arve)	2018-01	1 930 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 350 000,00 €	580 000,00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-01</b>		<b>1 930 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>580 000,00 €</b>

- Concernant les travaux du nant des Pères le montant de l'autorisation de programme sera revu nettement à la baisse dans le cadre du budget primitif 2019 de 1 930 000€ TTC à 860 000€ TTC (inscrits en crédits de paiement principalement en 2019).

AP/CP2018-02 : travaux digues du Giffre en aval pont SNCF (Marignier):

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP-CP 2018-02 : travaux digues en Aval Pont SNCF Marignier		chapitre 23 travaux	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-02</b>	2018-02		900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €

- Concernant l'AP/CP2018-02, le montant de l'autorisation de programme sera revu à la hausse considérant les derniers estimatifs de travaux passant de 900 000 à 1 200 000€ TTC ; cependant les crédits de paiements sur 2019 seront abaissés de 900 000€ à 800 000€ TTC, 400 000€ seront inscrits en 2020.

APCP 2018-03 Travaux sécurisation NANT BORDON (Passy) :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2017	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP-CP 2018-03 : travaux sécurisation Nant Bordon (fiche action 6A-05 du PAPI de l'Arve)		chapitre 23 travaux	1 200 000,00 €	0,00 €	20 940,00 €	1 160 000,00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-03</b>	2018-03		1 200 000,00 €	0,00 €	20 940,00 €	1 160 000,00 €

- L'autorisation de programme pourra être revue à la baisse passant de 1 200 000€ TTC à 1 020 000€ TTC. Dans le cadre du budget primitif il sera proposé d'inscrire 910 000€ TTC en 2019 ; le reliquat (89 060€) sera inscrit au budget primitif 2020

APCP 2018-04 Travaux sécurisation Martinière (Foron du Chablais genevois – Annemasse Aqglo) :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019
AP-CP 2018-04 : Travaux restauration secteur Martinière (Fiche action 5 du contrat de territoire)		chapitre 23 travaux	669 600,00 €	1 200,00 €	668 400,00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-04</b>	2018-04		669 600,00 €	1 200,00 €	668 400,00 €

- L'autorisation de programme sera revue à la baisse dans le cadre du budget primitif passant de 669 600€ à 640 800€ TTC (639 600€ en crédits de paiement 2018)

APCP 2018-05 Travaux sécurisation secteur PAVG – Puplinge Ambilly Ville la Grand (Annemasse Aqglo) :

AP/CP	Opération	Chapitres	Montant AP avant BP2019	LIQUIDE 2018	CP 2019 avant vote bp 2019	cp 2020 avant bp 2019
AP-CP 2018-05 : travaux restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND PAVG (Fiche action 6 du contrat de territoire)		chapitre 23 travaux	3 360 000,00 €	84 902,07 €	1 016 097,93 €	2 235 000,00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-05</b>	2018-05		3 360 000,00 €	84 902,07 €	1 016 097,93 €	2 235 000,00 €

- Le montant total de l'autorisation de programme sera inchangé ; considérant le calendrier de réalisation les crédits de paiement 2019 seront augmentés (de 1 016 097.93 € à 1 400 000€ TTC) et ceux de 2020 diminués (de 2 235 000€ à 1 851 097.93€)

**A RETENIR :**

**LES AP/CP DELIBEREES ENGAGENT DEJA 6.28 M€ POUR L'EXERCICE 2019, MAJORITAIREMENT SUR LES ACTIONS DU PAPI. ELLES SERONT TOUTEFOIS REVISEES A LA BAISSSE D'ENVIRON 0,53 M€ EN RAISON D'AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES (ET DES CREDITS DE PAIEMENT 2018), SOIT UNE INSCRIPTION BUDGETAIRE OBLIGATOIRE DE 5.75 M€**

### **Les autorisations de programmes qui seraient proposées à ouverture en 2019 :**

L'opération de **sécurisation de la GRIAZ, aux Houches**, démarrera cette année, pour un projet qui approchera 1,8 M€, dont **690 K€** proposés à l'exercice 2019 en échelonnement lors du vote du budget, afin de caler les dépenses au rythme de l'avancement des travaux.

Il pourrait également être **proposé l'ouverture d'AP/CP** pour les importantes opérations de travaux prévues, dont le montant pluriannuel serait supérieur à 500.000 €.

### **4.4.2. Les obligations réglementaires liées au « décret digues »**

Le **décret « Digues »** de 2015 impose le lancement des **Etudes de Danger (EDD)** pour les digues de classe A et B (en fonction de la population concernée par le système d'endiguement) avant 2019 et celle de classe C avant 2021.

La réalisation des **études de danger (EDD)** vise à « classer » un système d'endiguement (études techniques permettant de définir son niveau de protection), conformément à la nouvelle réglementation de 2015 ; la **mise en conformité (MEC)** qui s'en suit vise à constituer la partie « administrative » du système d'endiguement en vue de l'actualisation ou l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'ouvrage ; les **visites techniques approfondies (VTA)** sont rendues obligatoires et périodiques pour tout système d'endiguement autorisé et donnent lieu à quelques **travaux de conservation sur les digues**.

**72 systèmes d'endiguement** sont référencés (connus) sur le bassin versant de l'Arve représentant environ 80 km de digues, dont 33 sont à lancer avant 2021, ce qui représenterait 8 EDD en moyenne par an (en investissement) auxquelles d'ajoutent les Visites Techniques Approfondies (VTA) obligatoires (en fonctionnement) ainsi que leur surveillance et entretien annuels. Une priorisation des obligations réglementaires est engagée depuis 2017 afin de répondre à ces obligations réglementaires sur :

- Les ouvrages réalisés et propriété SM3A (mise à disposition à régulariser)
- Les ouvrages désignant le SM3A en qualité de gestionnaire
- Les systèmes d'endiguement dont la classe de recensement A et B avant 2019

Ces priorisations mettent également en exergue des ouvrages de protection dont le classement en digues n'est plus pertinent (ex : Systèmes ne protégeant aucune habitation).

- **LES ETUDES DE DANGERS ONT TOUTES DEMARRE SUR LES DIGUES DE CATEGORIE B, CONFORMEMENT AU DECRET DIGUE (2019), EN PRIVILEGIANT LES SYSTEMES LES PLUS A RISQUE.**

72% des Etudes de dangers des systèmes d'endiguement en classes B (14) sont engagé ou délibéré :

<b>Etudes de danger réalisées ou en cours (2017 - 2018)</b> [Aucun Arrêté Pref. reçu à ce jour]	<b>Etudes de Danger et mises en conformité : lancement prévues en 2019 et en 2020</b>	<b>Visites techniques des digues Et travaux de conservation</b>
<p><u>Réalisées et délibérées :</u> B Marignier rive gauche, rive droite C Verchaix B Taninges camping du Foron C Saint Gervais les thermes C Sixt camping Pelly : Déclassement (nant des pères)</p> <p><u>Réalisées, à délibérer :</u> C Valignons Marnaz C Garette Cluses</p> <p><u>En cours de réalisation :</u> C Magland val d'Arve C Magland protection de Gravin B Bonneville - Aye - St Pierre Rive droite B Bonneville entre Arve et Borne B Saint Pierre entre Arve et Borne B Samoens centre, plaine de vallon C Chedde Passy B Chamonix Moulins C Chamonix : Argentière, Praz, superette, DZ</p> <p><u>En cours de réalisation avec dossier de construction</u></p>	<p><u>Lancement des EDD :</u> B ? sallanches Hôpital-Bialle B ? Cluses Englennaz Rive droite et Gauche B ? Scionzier RD, RG</p> <p><u>A prioriser avec Etat propriétaire :</u> C : Ilettes, aérodrome et remblai autoroutier</p> <p><u>Dossier de « mise en conformité » :</u> C Digue de Verchaix</p>	<p><u>VTA en cours et réalisées :</u> Foron de la Roche RD Arenthon et RG Amancy Etoile Marnaz Englennaz Cluses Favrans Arveyron Bossons et Mouilles, Chamonix</p> <p><u>VTA prévues en 2019 :</u> (digues avec arrêté préfectoral de classement)</p> <p>Les Houches digue du lac, Pont de l'avenue Magland la Glières, Protection de gravin Scionzier RD RG Verchaix Morillon - protection Verney Samoëns : Fontaines, Chênets, Etelley Sixt : Glières, Salvany, Protection du brairet Fillinges – hameau Pont de Fillinges Aye madeleine rive droite Juvigny : Bassins ecreteurs Ville la grand Bassins ecreteurs de marsaz Contamines montjoie Camping du pontet Taninges Hameau du grand jutteninges Marignier rive droite, rive gauche Plaine de passy sallanches etat</p>

<p><u>ouvrages PAPI :</u> C Les Houches Griaz C Contamines montjoie Armancette C Passy Nant Bordon</p> <p><u>Lancement des EDD des digues Etat (MO déléguée) :</u> B Chatelaine Gaillard/Annemasse, C Sallanches : charlotte</p> <p><u>Dossier de « mise en conformité » :</u> B Digue de Maignier C Digue des thermes de St Gervais</p> <p><u>Travaux de conservation réalisés :</u> Bronze : reprise suite crue de déc 17 Bonneville : Quai JB Rey Samoëns : Verney, Chênets (recharge pied)</p>		<p>chamonix Protection du tour</p> <p><u>Travaux conservatoires :</u> Ayze Madelaine (reprises) : à faire Bronze Bonneville (reprise joints digue poste) Samoëns : Digue beziere etelley verney : digue gabion reprise</p>
--	--	--

Sur l'ensemble des études de danger dont le niveau de protection a été délibéré, aucune n'a à ce jour réceptionné d'arrêté préfectoral en confirmant le classement (dont une depuis 2014) ; Au regard de ce qui a été lancé d'importantes incertitudes résident sur la pertinence des études de danger sur les Systèmes torrentiels dans le respect du décret digues (impossibilité d'établir des consignes de surveillances en milieu non fluvial), dont les éléments seront présentés à nos parlementaires.

Le volet réglementaire de contrôle et entretien des digues a représenté **1,097 M€ d'investissement en 2018** (études de dangers : Bonneville, Bassin clusien, Dignes Etat en MOA déléguée) et **38K€ de fonctionnement** (Visites techniques approfondies) et **globalement non subventionné**.

En 2019 ces montants « isolés » seront revus à la baisse car **seront intégrés aux opérations du PAPI** (les études de danger constituent un volet nécessaire aux dossiers d'ouvrages).

Pour 2019, les opérations pour le compte de l'Etat représentent une part importante : il s'agira de revoir avec M. le Préfet des conditions de prise en charge des frais d'ingénierie.

#### 4.4.3. Les Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont sources de financements engagées par les partenaires. Leur versement est conditionné à la réalisation dans les temps programmés.

#### Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Arve 1 – dernière année

Engagé contractuellement dans le **P.A.P.I.**, dont 80% des actions sont en cours ou terminées, cette année sera consacrée à la finalisation des actions structurantes de ce premier programme, qui a été porté, sur sa durée, à 30,1 M€HT par voie d'avenant (soit +10% ≠ 27,4 M€HT) ; les actions subventionnées devront être demandées avant décembre 2019 et devront être engagées sous 2 ans :

- Mobilité latérale du Giffre
- MOE ZEC Vernays des Thézières à Taninges
- Achèvement des confortements des digues du Giffre à Maignier
- Déport du digue du nant des pères à Sixt
- Reprise de l'ouvrage des Arcosses à Morillon
- Homogénéisation du niveau de protection du Clévieux à Samoëns
- Aménagement des digues du Giffre à Samoëns
- Etude des systèmes d'endiguement de Bonneville
- Aménagement du torrent de la Blaitière à Chamonix
- Protection des hameaux des Tines, Glières et Praz à Chamonix
- Sécurisation du hameau de Guébriant (nant Bordon)
- Sécurisation de la Griaz aux Houches
- Sécurisation du nant d'Armancette aux Contamines Montjoie
- Sécurisation du hameau de Bionnay à Saint Gervais
- Homogénéisation des protections de Magland
- Etude des systèmes d'endiguement de Sallanches (Charlotte)
- Etude des systèmes d'endiguement de Gaillard (Chatelaine)

- Réalisation d'un entonnement à Saint Cergues
- ...

**A RETENIR :**

IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES OPERATIONS DU PAPI ARVE 1 AU VOLET « RISQUE » DU PROJET DE BUDGET 2019 :  
POUR UN MONTANT DE **4.7 M€ EN INVESTISSEMENT** + **1,3 M€ EN OPERATION** POUR LE COMPTE DE TIERS (DONT **.85 M€** PREVUS EN CREDITS DE PAIEMENT 2019 DANS LE CADRE DES AP/CP)

ET DE **0,30 M€ EN FONCTIONNEMENT**

**NB : CES ACTIONS SONT LES PLUS SUBVENTIONNEES**

**NB : D'AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SONT ATTACHEES AU VOLET RISQUE HORS PAPI : CF ETUDES HYDROMORPHOLOGIQUES**

La rédaction du second PAPI Arve étant engagée pour la période 2020-2025, jusqu'en 2019, date à laquelle sera présentée une nouvelle programmation PAPI à l'Etat pour la période suivante.

Les actions inscrites à la préparation budgétaire 2018 sont présentées au point suivant.

### **Le Contrat de Rivière Giffre Risse – dernière année**

Pour cette dernière année du **contrat de rivière Giffre Risse** (les travaux pouvant être poursuivis sur les exercices suivants), les projets 2019 permettent de finaliser un **taux d'engagement de 81%** (hors actions abandonnées lors du bilan mi-parcours de 2015).

Pour ce qui est des principales actions lancées en 2018 ou en cours d'achèvement :

- B.4.1.6 : Travaux d'aménagement des seuils du Foron de Taninges
- B.1.1.4 : Restaurer et aménager le seuil du Verney
- B.5.1.1 : Etude de faisabilité pour la réalisation d'ouvrages de franchissement dans le cadre du cheminement du Giffre
- B.4.1.13 : Etude de faisabilité pour la restauration et la valorisation des berges du torrent de l'Arpettaz aux Gets

Principales opérations prévues en 2019 :

- B.4.2.1 : Restaurer les espaces de mobilités et remobiliser les sédiments du Giffre – Opération secteur confluence Arve/Giffre
- B.4.1.13 : Eventuellement MOE torrent de l'Arpettaz (fonction des choix du CR du 11 mars)

**A RETENIR :**

IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES OPERATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE RISSE AU PROJET DE BUDGET 2019 :  
POUR UN MONTANT DE **0,472 M€ EN INVESTISSEMENT** + **0,126 M€ EN OPERATION** POUR LE COMPTE DE TIERS (DONT **0.06M€** PREVUS EN CREDITS DE PAIEMENT 2019 DANS LE CADRE DES AP/CP)

ET DE **0,12M€ EN FONCTIONNEMENT**

**NB : CES ACTIONS SONT SUBVENTIONNEES AU CONTRAT**

### **Le Contrat de Territoire du Foron du Chablais Genevois**

Le Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois avait été délibéré pour deux exercices (2017 – 2018), anticipant la refonte des dispositifs de l'agence de l'eau dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme.

Toutefois d'importantes opérations transfrontalières ont été lancées durant ces deux années, notamment le projet de restauration hydromorphologique du Foron, avec l'opération « Puplinges Ambilly Ville la Grand » (1,4 M€ en APCP + 0,1 M€ de foncier) et la Martinière (0,6 M€ en APCP), qui demeurent également engagées en subvention par l'agence de l'eau.

280K€ sont consacrés pour les acquisitions foncières à l'amiable des terrains localisés à la confluence Arve et Foron du Chablais genevois, pour lesquels une recette est attendue de l'Agence de l'eau.

**A RETENIR :**

IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES OPERATIONS DU CONTRAT DE TERRITOIRE FORON DU CHABLAIS GENEVOIS AU PROJET DE BUDGET 2019 :  
POUR UN MONTANT DE **2.49M€ EN INVESTISSEMENT** (DONT **2.039M€** PREVUS EN CREDITS DE PAIEMENT 2019 DANS LE CADRE DES AP/CP)

**NB : CES ACTIONS SONT SUBVENTIONNEES AU CONTRAT, ET ACCOMPAGNEES PAR L'ETAT DE GENEVE**

### Les réparations au titre des calamités publiques 2015 et 2018

Pour mémoire, les dégâts de la crue de 2015 avaient été estimés à plus de 3M€. Elles sont nombreuses et nécessitent un important temps d'ingénierie interne. Elles sont subventionnées en phase travaux laissant un reste à charge du SM3A de l'ordre de 50%.

Les réparations ont été engagées sur les opérations les plus prioritaires et près de 50% du programme a été à ce jour réalisé, permettant notamment d'atteindre le seuil de 50 % des subventions, nécessaire à leur versement par les partenaires du guichet unique Etat+CD7'+région+Agence.

Toutefois, la tempête Eléonor de janvier 2018 est venue bouleverser la programmation des réparations, introduisant de nouveaux impératifs, et des travaux à près de 400K€ (pour grande partie réalisés en 2018).

La programmation 2019 permettrait de poursuivre ces réparations, sur notamment les sites suivants :

-CAL78 Réparation de la berge au droit de la décharge de Jutteninges à Taninges : 500 000 € TTC

2019 permettra également de réaliser les dossiers règlementaires pour les travaux qui pourraient être réalisés en 2020, à savoir :

-CAL282 Réparation de la berge en rive gauche à Taninges entre Peguet et le centre bourg : 670 000 € TTC

-CAL251 Réparation de la berge au lieu-dit Viviers à Mieussy : 430 000 € TTC

#### A RETENIR :

IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES OPERATIONS « CALAMITES » AU PROJET DE BUDGET 2019 :

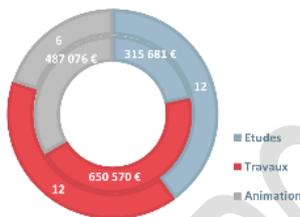
POUR UN MONTANT DE **1.355 M€ EN INVESTISSEMENT (+0.055M EN OPERATION POUR COMPTE DE TIERS)**

ET DE **0.01 M€ EN FONCTIONNEMENT**

**NB : CES ACTIONS SONT SUBVENTIONNEES**

### Les Contrats en faveur des milieux aquatiques et alluviaux : Contrat vert Bleu, Natura 2000 et le futur CTENS

Cette année, les deux procédures contractuelles validées : **Natura 2000 Arve (Etat)** et **Contrat Vert Bleu (CVB) Arve porte des Alpes (Région AURA)** engageront les actions suivantes prévues aux programmes :



Le SM3A est maître d'ouvrage de 15 actions des 36 actions du Contrat vert Bleu engagées (sur 36 que compose le contrat), notamment :

- Restaurer le marais du Pont neuf, réservoir de biodiversité (commune de Reignier – Esery)
- Restaurer le réservoir de biodiversité du Déluge
- Restaurer le compartiment piscicole du Borne aval (Bonneville et St Pierre en Faucigny)

- Préserver et améliorer les continuités écologiques du Foron de la Roche et son affluent du Bourre (fin des études)
- Boisements humides de Gaillard

Ces actions en faveur des milieux seront complétées par le dépôt d'un **contrat de territoire Espace naturel sensible** auprès du Conseil Départemental afin d'accompagner le SM3A dans sa politique en faveur des milieux alluviaux sur la « trame turquoise » identifiée en 2018, qui programme d'ores et déjà les actions suivantes sur le second semestre 2019 :

- Restauration hydraulique du marais des Tattes et du Thy
- Renaturation du marais d'entreverges
- Gestion de la gouille aux morts
- Etudes des zones humides de plaine joux...
- Des suivis, animation d'espèces emblématiques
- ...

#### A RETENIR :

IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES OPERATIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES AU PROJET DE BUDGET 2019 :

POUR UN MONTANT DE **1.8 M€ EN INVESTISSEMENT**

ET DE **0,9 M€ EN FONCTIONNEMENT**

**NB : CES ACTIONS SONT SUBVENTIONNEES**

**NB : D'AUTRES DEPENSES RELEVANT DU VOLET MILIEU SONT ATTACHEES AU VOLET DU CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE ET RISSE ET AU CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS**

#### 4.5. La stratégie « Milieux aquatiques et alluviaux »

Débatte en commission « Milieux » en fin d'année 2018, la stratégie Milieux aquatiques et alluviaux du **SM3A**, se saisit des enjeux suivants :

- Pressions sur l'espace alluvial et les zones humides
- Diversité des usages et nature des pressions induites (spatiales, qualitatives, quantitatives)
- Qualité et fonctionnalités des habitats et milieux aquatiques
- Régression de la diversité et de l'abondances des espèces aquatiques et rivulaires
- Evolution des paramètres environnementaux tels que le changement climatique et les espèces invasives (régimes hydrologiques, transports solides, etc.)

... pour privilégier ses interventions sur :

- ✓ Les grands systèmes alluviaux en tresse (le Giffre et, résiduellement, l'Arve), milieux rares à maintenir ou à restaurer (emblématiquement plaine des Essertats, espace Borne-Pont-de-Bellecombe)
- ✓ Les affluents principaux de fond de vallée : cours d'eau de plaine, ayant un rôle majeur dans la trame verte et bleue, soumis à de fortes pressions du fait de l'anthropisation
- ✓ Le réseau hydrographique secondaire, essentiellement d'altitude, encore peu dégradé, nécessitant des actions de préservation des milieux alluviaux et de leurs fonctionnalités, restauration systématique (ripisylves dégradées...) ou opérations à l'opportunité
- ✓ Les zones humides alluviales ou de versant et d'altitude présentant des contextes et des situations très variées.

qui ont été cartographiés par la « trame turquoise » depuis l'automne 2018.

Le SM3A s'attachera aux objectifs opérationnels suivants :

- ✓ Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans ces habitats et enrayer la disparition des habitats aquatiques et connexes
- ✓ Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés
- ✓ Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires

Sa mise en œuvre repose pour très grande partie sur les procédures contractuelles en cours de finalisation :

- Contrat Vert Bleu
- Natura 2000
- Contrat Espace naturels Sensibles
- Contrat Global de l'Arve avec l'agence de l'eau

Et sur les appels à projets ponctuels (ex : appel à projet Biodiversité)

#### Restauration des continuités piscicoles

Au titre de certaines obligations figurent la restauration des continuités piscicoles imposées par le SDAGE. Des dépenses de maîtrise d'œuvre sont proposées pour préparer les interventions sur les seuils suivants :

- ✓ Foron du Reposoir à Scionzier
- ✓ Compartiment Borne Aval (première tranche)
- ✓ Ugine

Et d'accompagner les interventions en maîtrise d'œuvre déléguée sur les seuils :

- ✓ Seuils de la Menoge et du Foron de Fillings,
- ✓ Seuil de la scierie de Mégevette...

#### Zones humides

Le plan de gestion stratégique des Zones Humides devant être présenté pour validation au SAGE, des moyens sont néanmoins consacrés sur des zones humides stratégiques : Marais de Grange Vigny à la Dame, Zone d'Anterne à Vougy-Marignier, Zones humides d'Orange... Le SM3A participe désormais à l'élaboration ou au renouvellement de plusieurs plan de gestion, parfois sous maîtrise d'ouvrage d'ASTERS : Tourbières de Lossy, plateau des Bornes, Plateau de Sommand, ...

#### Restauration morphologique de l'Arve : Espace Borne Pont de Bellecombe

Afin de redonner de l'espace à l'Arve sur le périmètre compris entre Bonneville et Reignier, des études de restauration morphologiques réalisées en 2018 (subventionnées par l'appel à projet GEMAPI de l'agence de l'eau) conduisent à proposer un plan d'action ambitieux de restauration, avec notamment des interventions volontaristes sur certaines des décharges identifiées qui permettent de redonner de la mobilité à l'Arve, avec le soutien financier de l'Etat, le CTENS et l'agence de l'eau (sous certaines conditions).

Un programme peut être proposé sur de nombreuses années, sur des tronçons distincts :

- Tronçon amont : arasements de bancs et traitement d'érosions de berge rive droite : 450K€ sous 3 ans
- Tronçon médian : arasements de bancs, traitement d'érosions de berge et caractérisations de décharges : 2,2 M€ sous 3 ans
- Tronçon aval : caractérisation de décharge : 175K€ sous 3 ans

## Stratégie foncière

Afin d'appuyer sa stratégie, il est proposé d'affecter environ 200.000 € en acquisitions foncières d'opportunité. Une première acquisition importante dans l'espace Borne Pont de Bellecombe est d'ores et déjà envisagée auprès de la SAFER pour environ 50K€.

Un contrat de veille foncière pourrait être conclue avec cet organisme.

Sur la base d'une stratégie foncière définie et attachée à la stratégie Milieux aquatiques, certaines acquisitions pourraient être soutenues financièrement par les partenaires.

## 4.6. Les dépenses GEMAPI récurrentes

### Entretien des cours d'eau

#### Entretien courant et DIG

Les **dépenses d'entretien courant**, qui assurent à la fois de la gestion des milieux et de la Prévention des inondations, constituent une continuité dans les missions assurées par le SM3A sur les cours d'eau dont il a la gestion (Arve, Giffre et Affluents, ...) :

- ✓ Dépenses d'entretien courantes
- ✓ Gestion des aléas - Entretien des abords
- ✓ Gestion des boisements de berge
- ✓ Gestion des plages de dépôts et bacs
- ✓ Curages réglementés
- ✓ remobilisations réglementées
- ✓ ...

Prévisionnées à hauteur de près de 1M€ en 2017 pour la première année de GEMAPI, puis à 1,5M€ en 2018, ces dépenses d'entretien des cours d'eau ne peuvent être inférieures à 1,5 M€ en 2019 ; ces dépenses sont subventionnées pour ce qui concerne les phases de restauration des boisements de berges (environ 500 000 € par an à terme), une partie des travaux réalisés par des entreprises d'insertions (entre 50 000 € et 100 000 € par an) et les études pour l'élaboration des plans de gestions entre 100 000 et 150 000 € par an).

Cette somme inclue donc la **mise en œuvre des plans de gestion sur les bassins versant nouveaux** ou qui ne bénéficiaient pas de plan de gestion les années précédentes et l'élaboration de plan de gestion végétation et matériaux solides en prévision des DIG (déclarations d'intérêt général).

Ce poste de **dépenses de fonctionnement** est en hausse, comme cela était prévu, du fait d'une nouvelle connaissance progressive du territoire GEMAPI et de l'établissement de plans de gestion des boisements de berges et des matériaux solides de nouveaux affluents :

#### DIG sollicitées en 2018 :

- ✓ DIG Menoge
- ✓ DIG Nant Bordon\*

- ✓ DIG du Foron du Chablais genevois

DIG sollicitées en 2019 :

- ✓ DIG Borne\*
- ✓ DIG Bonnant\*
- ✓ DIG Ugine\*
- ✓ DIG Arve Aval (tous les affluents de l'Arve entre Etrembières et Saint Pierre en Faucigny, dont le Foron Rochois : territoires CCAS et CCPR) dépôt prévisionnel fin 2019 ou début 2020
- ✓ DIG Arve Médian (tous les affluents de l'Arve entre Bonneville et Cluses : territoires CCFG et 2CCAM) dépôt prévisionnel fin 2019 ou début 2020

\*Toutefois, **Les études hydromorphologiques** nécessaires à l'obtention des DIG sont des études globales qui intègrent notamment les plans de gestion (boisements et matériaux solides) **sont réalisées en investissement** en raison des travaux qui s'en suivent : opérations ponctuelles sur seuils, protections de berges, ....

L'obtention de DIG permet d'assurer les interventions nécessitées sur les affluents non domaniaux, mais la connaissance approfondie qui en est issue nécessite d'engager également des plans d'investissements pour améliorer les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs ouvrages.

### **Réalisation d'ouvrages de protection hors systèmes d'endiguement**

Des opérations ponctuelles visant à sécuriser les risques générés par les cours d'eau : restaurations ponctuelles de seuils (ex ; saint Gervais, Bonnant), de protections de berges, ... sont également proposées.

### **Entretien du patrimoine de protection**

En outre, les visites techniques approfondies (VTA) des digues rendues obligatoires laissent apparaître des urgences d'intervention en matière de travaux conservatoires (enlèvement de souches, entretien...) et des études de dangers doivent être précédées d'élagage de la végétation.

### **Evènements ponctuels / crues**

La tempête Eléonor de janvier 2018 a été estimée à 480K€.

Un budget de fonctionnement courant est donc nécessaire pour assurer l'entretien des cours d'eau mais également être en capacité d'intervenir en cas de crue.

L'intervention sur la berge du massif de déchets de l'Overan est également programmée cette année pour un montant de 260 K€.

### **Gestion des ouvrages sédimentaires**

Les communes et intercommunalités régularisent actuellement les mises à disposition au profit du SM3A leurs ouvrages de gestion sédimentaires (bacs sur cours d'eau), qui sont gérés notamment lors des forts épisodes pluvieux.

### **Etudes « intégrées GEMA+PI »**

Certaines études sont conduites de manière transversale, où les enjeux en matière de gestion des boisements de berge et des matériaux solides rencontrent les enjeux en termes de biodiversité :

- Foron de la Roche
- Borne
- Eau Noire
- Bronze...

## **4.7. L'inscription d'une provision concernant une recette dont la perception apparaît incertaine**

Une décision judiciaire survenue en 2018 est favorable au syndicat à condamner la partie adverse à verser 557k€ (contentieux juridique porté initialement par le SIFOR). Un titre de recettes a été établi fin 2018 afin de permettre au comptable public de procéder aux procédures de recouvrement.

Un certain nombre d'éléments font apparaître des risques d'insolvabilité ; conformément à la M14, une provision de cette somme est inscrite au budget 2019

#### 4.8. Le SAGE de l'Arve

##### **L'animation du SAGE et les études « Qualité » et « Quantité » de la ressource Eau.**

Le SM3A est structure porteuse du SAGE. Elle assure donc les dépenses d'animation (RH) et participe aux études conduites à l'échelle de l'EPTB, déduction faites des subventions de l'agence de l'eau.

L'approbation du **SAGE**, intervenue en juin 2018, nécessite désormais une animation axée sur le suivi de sa mise en œuvre.

Toutefois, deux actions engagées en 2018 se poursuivent en 2019 :

- études quantitatives
  - études qualitatives
- de la ressource en eau.

En parallèle, l'équipe d'animation du SAGE (0,8 + 0,2 ETP) conduira les premières études nécessaires à l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

##### **A RETENIR :**

**IL SERA PROPOSE D'INSCRIRE CES ETUDES RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'ARVE AU PROJET DE BUDGET 2019 :**

**POUR UN MONTANT DE 0,26 M€ EN INVESTISSEMENT**

**ET DE 0,35 M€ EN FONCTIONNEMENT (+ RH)**

**SOIT UN EQUIVALENT DE 0,25€/HAB TEL QU'INITIALEMENT CONSACRE PAR LES MEMBRES POUR LA PHASE D'ELABORATION. EN FONCTION DES ENJEUX, CETTE SOMME POURRAIT ETRE PORTEE A 0,30€/HAB (ETUDE TRANSPORT SOLIDE, PAR EX.)**

**NB : CES ACTIONS SONT LES SUBVENTIONNEES PAR L'AGENCE DE L'EAU, AVEC LES POSTES RH QUI LUI SONT AFFECTES.**

#### 4.9. Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles

##### **Arve pure**

Outre les dépenses liées aux charges de personnel liées à la chargée de mission en charge de l'animation et coordination du contrat au niveau du territoire, les dépenses couvriraient essentiellement la poursuite de l'étude sur l'analyse de la qualité des eaux et élaboration d'une stratégie de réduction des rejets polluants et les analyses ciblées sur certaines molécules. Le nouveau Contrat Arve pure sera intégré à la rédaction du Contrat Global à conclure avec l'agence de l'eau.

##### **Fonds Air Bois :**

L'approbation en fin du premier trimestre 2019 d'un nouveau **Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'Arve** révisé permettra de soumettre la poursuite du dispositif d'aide aux particuliers animé par le SM3A : le Fond Air Bois.

- un budget de 100 000 € est prévu pour couvrir les dépenses d'animation, de communication et de personnel et un budget de 2000 k€ est prévu pour verser les primes aux bénéficiaires pour solder le dispositif actuel (primes portées à 2000€) et verser les primes telles que définies dans le cadre du PPA2

En outre, ce PPA Arve n°2 propose également au SM3A d'animer et de coordonner le dispositif, sur la base de financement acquis par les EPCI concernés, l'ADEME, ... : le recrutement d'un poste est ainsi proposé au budget 2019.

##### **Prime Chauffage Bois :**

Le SM3A assure également l'animation du dispositif similaire existant sur Annemasse Agglo, à hauteur d'un ½ ETP, remboursé intégralement (#25K€), ainsi que cette année une participation au renouvellement des équipements (poste informatique et bureau).

##### **Evolutions possible : fonds air bois Arve et Salève**

Dans le cas où l'animation du Fonds Air Bois Arve et Salève serait proposé au SM3A, il faudrait également budgéter ½ ETP environné, intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Arve et Salève.

#### 4.10. L'ambition de fixer des partenariats pluriannuels avec les partenaires à travers les procédures contractuelles : Contrat Global, CTENS, PAPI Arve 2

Il sera proposé, lors du vote du budget 2019, de délibérer sur les 3 partenariats majeurs qui accompagnent la mise en œuvre des actions opérationnelles du SM3A :

- Le **Contrat Global Arve**, à conclure avec l'agence de l'eau et les partenaires associés, qui représenterait une participation aux actions en fonctionnement (y compris salaires environnés) et en investissement
- Le **contrat de territoire Espaces naturels sensibles** des milieux alluviaux de l'Arve, à conclure avec le Conseil départemental
- Le **PAPI Arve 2**, qui permettrait le soutien de l'Etat à près de 58M€ de dépenses prévues sur la période 2021 – 2025

#### 4.11. En conclusion

Au terme de la première réflexion technique, le projet de budget (hors actions conventionnées : fonds air bois, Arve pure et prime chauffage bois) peut être résumé en grandes masses :

**Un budget de fonctionnement qui pourrait s'équilibrer à près de 8.8 Millions d'euros** (Hors dispositifs optionnels Fonds Air Bois,...), en hausse par rapport au BP 2018, en raison d'une part des charges fixes liées à l'exercice de la GEMAPI étant entendu que ces dépenses d'ordre technique sont de moins en moins subventionnées (seuls les postes et les opérations qui seront inscrites aux contrats le seront).

Pour rappel :

Dépenses réelles fonctionnement bloc commun	BP 2018	Réalisé 2018	DOB 2019
Frais fixes	2,5	2,4	2,5
Dépenses GEMAPI	3,8	1,9	2,5
Provision risque			0,55

(en k€)

VISION GLOBALE BUDGET (BLOC COMMUN COMPETENCES - Hors dispositifs optionnels)		ELEMENTS DE TRAVAIL - VERSION PROVISOIRE	
DEPENSES FONCTIONNEMENT ( en K€)		RECETTES FONCTIONNEMENT (en K€)	
	BP 2019		BP 2019
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>5 468</b>	<b>Excédent fonctionnement reporté (R002) SM3A</b>	<b>1 500</b>
<b>DEEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques</b>	<b>2 448</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>7 321</b>
Dépenses fonctionnement à caractère général ( carburant, maintenance informatique, affranchissement, communication)	460	<b>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques</b>	<b>5 876</b>
Indemnités élus	125	Participations membres au bloc commun de compétences GEMAPI	5 856
Dépenses RH	1 653	Autres recettes	20
Charges financières ( intérêts emprunts)	210		
<b>DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques</b>	<b>2 463</b>	<b>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques : subvention études et postes, rachat de matériaux...</b>	<b>1 445</b>
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	1 564		
Etudes de fonctionnement	899		
Frais directs projets techniques (honoraires, commissaire enquêteur, animations scolaires, )	155		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>557</b>		
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (dont amortissements)</b>	<b>3 363</b>	<b>Opérations ordre entre sections</b>	<b>10</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 831</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES (en incluant l'excédent de fonctionnement reporté)</b>	<b>8 831</b>

**Un budget d'investissement qui pourrait s'équilibrer autour de 22.3 Millions d'Euros incluant les restes-à réaliser de 2018 ainsi que les opérations pour compte de tiers, les prévisions budgétaires 2019 sont orientées notamment sur les opérations du PAPI (fin de la Sécurisation du nant d'Armancette aux Contamines Montjoie, lancement des acquisitions foncières et des études**

réglementaires pour le projet de la Griez aux Houches, ...), les opérations du contrat de territoire du Foron du Chablais Genvois, du contrat de rivière Giffre et Risse et des calamités publiques

Les études de dangers, obligatoires, représentent toujours une part importante de ce budget d'investissement, même si elles sont pour parties équilibrées par le remboursement effectué par l'Etat, propriétaire.

Pour rappel :

Dépenses réelles investissement bloc commun	BP 2018	Réalisé 2018	DOB 2019
Déficit reporté	2,5		3,2
Reste à réaliser	2,46		2,9
Remboursement dette	1,35	1,37	1,37
GEMAPI	7,86	5,6	12,3
Opération compte de tiers	1	0,5	1,49

(en k€)

DEPENSES INVESTISSEMENT ( en K€ )	
	BP 2019
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (D001)</b>	<b>3 217</b>
<b>DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 469</b>
Remboursement capital emprunt	1 379
Immobilisations corporelles ( hors foncier)	80
Immobilisations incorporelles	10
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)</b>	<b>12 333</b>
Frais d'études	436
Travaux d'investissement	11 188
Foncier	547
Appareil techniques	162
<b>DEPENSES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>1 489</b>
Opérations ordre entre sections	10
Operations ordre à l'intérieur de la section	750
Restes à réaliser dépenses	2971
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT (en incluant le D001 )</b>	<b>22 239</b>

RECETTES INVESTISSEMENT (en K€)	
	BP 2019
<b>AFFECTATION RESULTAT ANTERIEUR FONCTIONNEMENT (1068)</b>	<b>3 253</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT (hors projets techniques)</b>	<b>4 434</b>
FCTVA SM3A	729
EMPRUNT	3 705
<b>RECETTES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)</b>	<b>5 543</b>
Subventions investissement	5543
<b>DEPENSES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>1 489</b>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (dont amortissements)</b>	<b>3 363</b>
Operations ordre à l'intérieur de la section	1 111
Restes à réaliser recettes	3407
<b>RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>22 239</b>

L'élaboration des procédures contractuelles pluriannuelles :

- Contrat global avec l'Agence de l'eau
- Contrat de territoire Espace naturel Sensible avec le Conseil départemental
- PAPI Arve 2 avec l'Etat

permettra de fixer le cadre budgétaire des opérations à conduire sur les 4 prochaines années

#### A RETENIR :

IL EST PROPOSE

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT EQUILIBRE A 8,8 M€ (HORS COMPETENCES OPTIONNELLES) [ BP 2018 : 8,4 M€]

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE A 22,2 M€ (HORS COMPETENCES OPTIONNELLES) [ BP2018 : 15.8M€]

DONT LES DEPENSES « GEMAPI » PRESENTEES CI-AVANT :

POUR UN MONTANT ET DE 3,1 M€ EN FONCTIONNEMENT  
DE 12,3 M€ EN INVESTISSEMENT (HORS RESTES A REALISER)

QUI SERAIENT EQUILIBREES, SI ELLES SONT REALISEES DANS L'ANNEE, PAR UN EMPRUNT DE 3,7 M€

DONT LA MISE EN ŒUVRE SERA ARBITREE EN FONCTION DE LA CAPACITE D'INTERVENTION

## 5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

L'année 2018 constitue également une année de référence en matière de ressources humaines, permettant de vérifier l'adéquation entre les moyens humains et le périmètre d'intervention de l'exercice de la GEMAPI.

### 5.1. Situation au 31/12/2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SM3A a intégré les deux agents techniques du SIFOR suite à la dissolution du syndicat, permettant ainsi de couvrir l'extension du périmètre d'intervention.

Comme prévu au DOB 2018, il a été conforté durant l'année 2018 par :

- ✓ un poste de Géomaticien (cartographe SIGiste)
- ✓ un poste de technicien de rivière supplémentaire pour la GEMAPI opérationnelle, permettant de finaliser la couverture territoriale

L'apprenti en poste depuis 3 ans au sein du pôle prévention des inondations a terminé son contrat en octobre de la même année, et le SM3A n'a pas recruté de nouvel apprenti pour poursuivre ses missions, mais poursuit son engagement en faveur des jeunes par l'ouverture de 4 missions de services civiques.

Pour assurer les missions du bloc commun de compétences et des compétences optionnelles, le SM3A employait au 31/12/2018 :

- 32 agents sur des agents permanents pour assurer le bloc commun de compétences (dont un agent exerçant ses missions à 50% pour le bloc commun de compétences et 50% pour la compétence optionnelle « prime chauffage bois »)
- 3 agents pour assurer les compétences optionnelles  
→ soit 34 agents sur des emplois permanents pour assurer l'intégralité de ses compétences (puisqu'un agent est mutualisé entre le bloc commun et une compétence optionnelle).
- 2 missions de services civiques pourvues sur les 4 ouvertes en 2018 (reste à charge d'environ 100 € par mois)
- 1 agent remplaçant un agent en congé maternité (dépense couverte par l'assurance des risques statutaires).

Pour le **bloc commun de compétences statutaires du SM3A**, la masse salariale liée aux différents postes, complétée par le montant des dépenses relatives à la médecine du travail, à l'assurance de remboursement du personnel, et à l'adhésion au Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S) portent un budget exécuté de pour un budget consacré de 1525K €, comportant d'un peu plus de 470k€ d'atténuations de charges (subventions, remboursements, mutualisation...), avec notamment la stabilité des engagements de soutien de l'Agence de l'eau.

Concernant les **compétences optionnelles**, 118 k€ sont intégralement pris en charge par les signataires des conventions, et partenaires financiers du syndicat pour les charges de personnel (et frais liés).

Concernant les 34 emplois permanents :

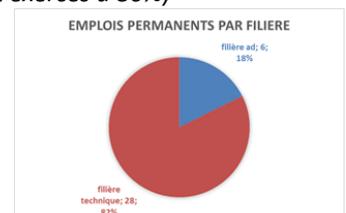


- 25 sont occupés par des fonctionnaires titulaires et 9 par des agents non titulaires

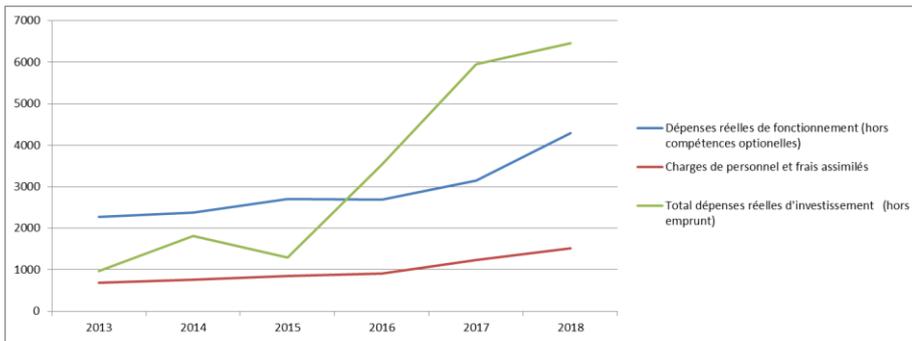
- 2 emplois relève de la catégorie A+ (2 temps complet),
- 14 emplois de la catégorie A (14 emplois temps complets dont 5 exercés à 80% et 1 à 50%),
- 9 emplois de la catégorie B (9 emplois dont 2 exercés à 80%),
- 9 emplois de la catégorie C (1 emploi à temps non complet, 7 à temps complet dont 2 sont exercés à 80%)

A noter : deux techniciens ont été titularisés en cat. C en 2018 afin de pérenniser leur poste, et leur réussite récent au concours de la catégorie B devra nécessiter la réouverture des postes B au tableau des effectifs en conséquence.

- 28 emplois relèvent de la filière technique et 6 de la filière administrative.



Part de la masse salariale dans le Budget :



## 5.2. Perspective 2019

En 2019, il serait opportun :

- ✓ D'envisager **d'adapter l'équipe administrative** (fonctions support) inchangée depuis l'exercice de la GEMAPI par la création d'0,5 ETP : gestion des conventions, des remises d'ouvrage, des dossiers de subvention (proportionnels à l'augmentation d'activité du syndicat)... ;
- ✓ **D'adapter les équipes techniques à la proportionnalité des opérations à conduire** par 1 ETP tech/ingénieur, en fonction des validations des contrats (global, PAPI Arve 2, ...)

Il est également opportun :

- ✓ D'étudier les **solutions de portage externalisé** pour les grosses opérations pour le compte de tiers
- ✓ D'envisager le poste de « **coordinateur « Air » du PPA2** + prestation Fonds Air CCAS (0,5ETP) (financements 100 % apport extérieur)

tout en poursuivant un important effort d'organisation et de structuration pour tenter d'être le plus efficient possible.

Le **plan de formation** reste soutenu en raison des spécificités « métiers » du syndicat (formations dédiées aux ouvrages, hors catalogue du CBFPT), et des formations obligatoires pour les agents stagiaires de la fonction publique territoriale ; un recours à des formations en intra sera testé, à l'instar de la formation collective « Gestion de projet ».

**Concernant les rémunérations**, suite aux décisions nationales, le point d'indice n'a pas été réévalué en 2018 et ne devrait pas l'être en 2019. Reportée par le gouvernement en 2018, les nouvelles dispositions prévues dans le cadre du protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations (PPCR – protocole pluriannuel prévoyant notamment une revalorisation des échelons indiciaires et modification des statuts particuliers des cadres d'emploi) entrent en vigueur en 2018 engendrant un surcôt financier. Les rémunérations des titulaires évolueront également sous l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité).

Des **heures supplémentaires** sont attribuées aux agents effectuant des surcharges temporaires d'activité, notamment en raison de forts épisodes pluviaux (et de crues).

Le régime de **l'astreinte d'urgence et de direction** a été délibéré en 2018, faisant suite à l'expérience de la tempête Eléanor, et n'a pas été déclenchée en 2018.

Deux agents bénéficient d'un **avantage en nature déclaré** pour véhicule de service (Direction des opérations de crise).

Les anciens **régimes de primes** existants seront **progressivement remplacés par le RIFSEEP**, délibéré en 2018, pour les cadres d'emploi dont le décret d'application a été pris, conformément aux modifications législatives et réglementaires et sera étendu à tous les agents en fonction de la publication des décrets

Aucune prime de treizième mois n'est versée au sein du Syndicat ( aucune délibération en ce sens n'ayant été prise avant le 27 janvier 1984) et le SM3A ne verse pas de participation employeur pour les complémentaires santé ou prévoyance des agents, à l'exception des contrats acquis par les personnels du SIFOR transférés ( une réflexion est actuellement en cours au niveau du gouvernement pour réfléchir aux évolutions éventuelles à porter ce dispositif et juger de l'opportunité de la rendre obligatoire comme dans le secteur privé)

Les agents bénéficient d'une adhésion au CNAS (Centre national d'action sociale) et de titres restaurant d'une valeur faciale de 5€ (pris en charge à 50% par le SM3A).

**A RETENIR :**

**POUR LE BLOC COMMUN DE COMPETENCES (HORS COMPETENCES OPTIONNELLES)**

**EN 2018, LA MASSE SALARIALE REPRESENTAIT 1,526 M€ (36 % DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT),**

**AVEC PRES DE 0,53 M€ D'ATTENUATION DE CHARGE**

**LE BUDGET PREVISIONNEL 2019 SERAIT D'ENVIRON 1,653 M€ (30 % DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT)**

**AVEC LE MEME MONTANT D'ENVIRON 0,5 M€ D'ATTENUATIONS DE CHARGES (SUBVENTIONS, REMBOURSEMENTS...).**

\*\*\*

ROB POUR CS DU 14 02 19